

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT

EXAMEN ANNUEL 1997-1998



Indian and Northern
Affairs Canada

Affaires indiennes
et du Nord Canada

Canada

**Au rythme de la danse
Helen Kalvak (1901-1984)
gravure sur la Pierre
collection d'Holman, 1927-1973, n°1**

Helen Kalvak, qui compte parmi les artistes importantes de l'art graphique d'Holman, a apporté une contribution originale à l'histoire illustrée des Inuits. En puisant son inspiration dans le riche patrimoine des légendes qui lui a été enseigné par sa mère, elle a créé environ 3 000 dessins dont on a tiré des gravures qui ont été publiées dans chacune des collections annuelles d'Holman depuis 1965

Helen Kalvak a présenté ses œuvres dans des expositions à travers le Canada, les États-Unis et l'Europe . Elle a été élue membre de l'Académie royale des Arts du Canada en 1975 et nommée membre de l'Ordre du Canada en 1978. Sa gravure «Au rythme de la danse» a été reproduite sur un timbre de Postes Canada en 1979.

**Publié avec l'autorisation du
ministre des affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1999**

**QS-8696-000-BB-A1
No de catalogue R71-46/1998
ISBN 0-662-64342-0**

**© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada**

AVANT - PROPOS

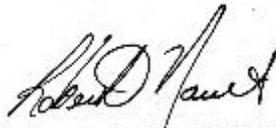
1997-1998 marque la fin de la 14e année de mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit, laquelle Convention a permis aux Inuvialuit et aux gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon de coopérer en vue d'atteindre d'importants objectifs, à savoir, « a) sauvegarder l'identité culturelle et les valeurs des Inuvialuit au sein d'une société nordique en voie d'évolution; b) permettre aux Inuvialuit d'être des participants à part entière de la société ainsi que de l'économie nordique et nationale et c) protéger et préserver la faune, l'environnement et la productivité biologique de l'Arctique »

L'examen annuel 1997-1998 de la mise en oeuvre de la Convention se fonde sur les renseignements fournis par les principaux intervenants.

Les activités suivantes comptent parmi les réalisations de 1997-1998

- le Conseil de gestion du gibier a élaboré les critères du Programme d'aide aux exploitants inuvialuit ainsi qu'un programme d'étude pour intégrer la gestion de la faune à tous les niveaux scolaires dans la région visée par la Convention;
- les six comités des chasseurs et des piégeurs ont participé activement à plusieurs projets et études de surveillance, dont le programme de surveillance du béluga et le programme de marquage de l'omble de Pearse Point;
- le Secrétariat mixte a aidé à la conception du programme de formation en ressources naturelles de l'Arctic College (Campus Aurora) et du projet de centre d'excellence de l'Aurora Research Institute.

Les réalisations décrites dans le présent examen annuel sont le résultat de partenariats et de la bonne volonté qui ont été déployés et renforcés au cours de ces quatorze dernières années. Aussi, suis-je convaincu que cette coopération garantira la poursuite de la mise en oeuvre de cette importante Convention.



L'honorable Robert D. Nault, c.p., député.
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Avant-propos

Glossaire des acronymes et des abréviations

1	Caractéristiques de la Convention	1
2	Gestion inuvialuit de la faune	4
	2.1 Conseil de gestion du gibier	4
	2.2 Comités des chasseurs et des trappeurs	5
3	Organismes conjoints de mise en oeuvre	8
	3.1 Secrétariat mixte	8
	3.2 Commission d'arbitrage	9
	3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales	9
	3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales	10
	3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune (T.N.-O.)	11
	3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)	14
	3.7 Comité mixte de gestion de la pêche	14
4	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	15
	4.1 Ministère des Affaires autochtones	15
	4.2 Ressources, Faune et Développement économique	16
	4.3 Éducation, Culture et Emploi	20
	4.4 Justice	20
5	Gouvernement du Yukon	22
	5.1 Cinquième Conférence sur le versant nord du Yukon	22
	5.2 Modifications de la <i>Loi sur la faune du Yukon</i>	22
	5.3 Projets relatifs à la faune	23
	5.4 Parc territorial de l'île Herschel	24

6	Gouvernement du Canada	26
6.1	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	26
6.2	Ministère des Pêches et des Océans	27
6.3	Environnement Canada	29
6.4	Parcs Canada	29
6.5	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	30
6.6	Ministère de la Défense nationale	30
6.7	Ressources naturelles Canada	32
6.8	Développement des Ressources humaines Canada	32
6.9	Office national de l'énergie	32
6.10	Agence canadienne d'évaluation environnementale	32

Annexes

Annexe 1 : Carte de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit

Annexe 2 : Calendrier des paiements de transfert, 1984 à 1997

Annexe 3 : Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1997-1998

Glossaire des acronymes et des abréviations

ACEA	Agence canadienne d'évaluation environnementale
ADAL	Aérodrome de déploiement de l'avant
SERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CCGF (VN)	Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)
CCGF-(T.N.-O.)	Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)
CCR	Conseil consultatif de la recherche
CCT	Comité des chasseurs et des trappeurs
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CERE	Comité d'étude des répercussions environnementales
CGI	Conseil de gestion du gibier
CIAT	Commission inuvialuit d'administration des terres
CMGP	Comité mixte de gestion de la pêche
CPSPG	Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles
CRR	Conseil des ressources renouvelables
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
GY	Gouvernement du Yukon
IRC	Inuvialuit Regional Corporation
LHN	Lieu historique national
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MMPA	<i>Marine Mammals Protection Act</i>
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
NAMMCO	North Atlantic Marine Mammal Commission
OAS	Opérations d'affirmation de la souveraineté
ONE	Office national de l'énergie
PAN	Programme des affaires du Nord (MAINC)
RAPA	Réseau de pré-alerte
RCDI	Région visée par la Convention définitive des Inuvialuit
RFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (GTNO)
SCF	Service canadien de la faune
SHEBA/JOIS	Bilan thermique de surface de l'Arctique/Études conjointes sur les glaces
SIG	Système d'information géographique
T.N.-O.	Territoires du Nord-Ouest
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CONVENTION

La Convention définitive des Inuvialuit (CDI) est entrée en vigueur en juillet 1984, après avoir été ratifiée en juin 1984, au moment de la promulgation de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*.

Propriété foncière

La CDI confère aux Inuvialuit :

- la propriété absolue en fief simple d'environ 91 000 kilomètres carrés de terres situées dans la région ouest de l'Arctique. Cette région visée par la Convention définitive des Inuvialuit (RCDI) comprend le versant nord du Yukon, la moitié orientale de la mer de Beaufort, une partie de l'océan Arctique, l'île Banks, la quasi-totalité de l'île Victoria et quelques-unes des îles Parry (voir la carte figurant à l'annexe 1);
- l'exercice du droit de propriété du sol et du sous-sol sur 13 000 kilomètres carrés.

Aspects financiers et économiques

- En vertu de la CDI, les Inuvialuit ont reçu au total 152 millions de dollars sur une période de 14 ans qui a pris fin en 1997. La Convention prévoyait aussi un versement unique, effectué en 1984, de 7,5 millions de dollars à un fonds d'aide au développement social et de 10 millions de dollars au Fonds de promotion économique.
- Le Fonds de promotion économique a été créé pour favoriser la participation des Inuvialuit à l'économie du Nord canadien ainsi que leur intégration à la société canadienne par la voie du développement économique et des investissements à long terme, de façon à établir une assise solide à leur développement à venir.
- *L'Inuvialuit Regional Corporation*(IRC), le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ainsi que le ministère du Tourisme et du

Développement économique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont mis sur pied le Comité directeur des mesures économiques. Ce comité, dont le rôle est de déterminer la nature des questions à résoudre et les types de données nécessaires en vue de la tenue, en l'an 2000, d'un examen public traitant du développement économique de la RCDI, est financé conjointement par les Inuvialuit, le GTNO et le MAINC.

Sociétés inuvialuit

Diverses sociétés inuvialuit ont été constituées en vertu de l'article 6 de la CDI pour administrer et gérer les fonds, les terres et les autres avantages reçus dans le cadre de l'entente de règlement. Il s'agit des sociétés suivantes

- l'IRC, qui est chargée de coordonner les activités de mise en oeuvre de la Convention et dont l'orientation est déterminée par six sociétés communautaires inuvialuit;
- la Commission inuvialuit d'administration des terres, qui administre les terres visées par le règlement;
- *Inuvialuit Development Corporation* et *Inuvialuit Investment Corporation* qui ont pour tâches de mener des activités commerciales et de placer, au nom des Inuvialuit, les fonds reçus en vertu de la Convention.

La faune et l'environnement

Les articles 14 et 18 de la Convention, qui confèrent aux Inuvialuit des droits étendus d'exploitation de la faune et prévoient, en cas de perte de ressources fauniques, un mécanisme de recours contre les promoteurs, qui permet aux Inuvialuit d'être indemnisés ou de faire appliquer des mesures correctives.

La Convention garantit la participation des Inuvialuit à la gestion de la faune, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement. Des comités inuvialuit des chasseurs et des trappeurs (CCT) ont été mis sur pied dans chaque collectivité, chacun de ces comités étant représenté au Conseil de gestion du gibier (CGG).

La CDI a constitué cinq organismes consultatifs mixtes comprenant un nombre égal de représentants du gouvernement et des Inuvialuit.

- Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) évalue si les projets d'aménagement proposés nécessitent la réalisation d'études détaillées des répercussions environnementales.
- Le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) effectue les examens publics que le CERE juge nécessaires.
- Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) conseille le ministre des Pêches et des Océans sur les questions relatives à la pêche et aux mammifères marins dans la RCDI.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) ou CCGF (T.N.-O.) fournit au gouvernement et à d'autres organismes des conseils sur la conservation de la faune dans la partie de la RCDI située dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) ou CCGF (VN) conseille le gouvernement et d'autres organismes sur la conservation de la faune dans le versant nord du Yukon.

Autres dispositions

- Le bureau d'inscription, établi conformément à l'article 5 de la CDI, détermine qui sont les bénéficiaires du règlement. Il comprend deux représentants inuvialuit et un représentant du gouvernement fédéral. L'IRC a la responsabilité de tenir à jour la liste d'inscription officielle.
- Les projets socio-économiques font partie des principaux volets de la CDI.

2 GESTION INUVIALUIT DE LA FAUNE

2.1 Conseil de gestion du gibier

Selon l'article 14 de la CDI, le Conseil de gestion du gibier représente les intérêts collectifs des Inuvialuit au chapitre de la faune. Il se compose de deux représentants de chacun des six comités inuvialuit des chasseurs et des trappeurs (CCT). Chaque CCT élit un directeur (membre votant) et son suppléant au CGG. Tant les directeurs que les suppléants assistent à toutes les réunions ordinaires et à toutes les réunions spéciales du CGG.

Les membres du Conseil examinent les projets de recherche faunique dans la RCDI. Les projets sont présentés par le Service canadien de la faune (SCF) et les ministères chargés des ressources renouvelables du GTNO et du gouvernement du Yukon (GY). Le CGG détermine alors les priorités de financement de ces projets et d'autres initiatives touchant la faune et l'environnement.

Le processus de cogestion établi par la CDI commence à jouir d'une certaine notoriété à l'échelle mondiale. Le CGG collabore étroitement avec les comités et les conseils de cogestion, comptant souvent avoir confiance en sur leurs conseils et leur savoir-faire.

Le CGG continue de collaborer avec de nombreuses organisations à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, tout en représentant les Inuvialuit sur un vaste éventail de dossiers relatifs à la faune et à l'environnement. Or, il arrive de plus en plus souvent que les questions nationales et internationales prennent davantage de temps. D'autre part, la demande de participation du CGG excède largement la demande prévue et, pour satisfaire cette demande croissante tout en respectant les limites budgétaires, on a dû réduire, de cinq à quatre, le nombre de réunions du CGG en 1997-1998.

Activités locales et régionales

Au nombre des activités locales et régionales, mentionnons

- l'élaboration des critères du Programme communautaire d'aide aux exploitants: le GTNO fournit une contribution à part égale pour établir une source de financement permanente à laquelle peuvent avoir accès les

exploitants inuvialuit de la faune - on compte, d'ailleurs, garder l'investissement initial dans ce fonds et utiliser uniquement les intérêts gagnés chaque année pour aider les exploitants;

- la préparation d'un programme visant à intégrer la gestion de la faune à tous les niveaux et dans toutes les classes des écoles de la RCDI;
- la poursuite du travail relatif au processus de développement du Yukon et aux modifications apportées à *La Loi sur la faune du Yukon*.

Activités nationales et internationales

Le CGG a participé activement, à l'échelle nationale et internationale, à un grand nombre d'activités, de projets et d'organisations, dont

- la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction;
- le World Council of Whalers;
- le Comité technique canadien sur l'ours polaire;
- le droit international relatif à la faune;
- la North Atlantic Marine Mammal Commission;
- le projet conjoint Arctic Goose;
- les accords de gestion des eaux transfrontalières.

D'autre part, parmi les événements importants, signalons la signature de l'entente de principe sur la gestion du béluga de la mer de Beaufort avec les Inupiats de l'Alaska.

2.2 Comités des chasseurs et des trappeurs

Des CCT sont établis dans les six principales collectivités inuvialuit, à savoir Inuvik, Aklavik, Tuktoyaktuk, Holman, Paulatuk et Sachs Harbour. Ils s'occupent surtout des dossiers qui touchent en permanence les chasseurs et les trappeurs dans leurs régions, des inscriptions de camps, des demandes relatives à l'utilisation des terres ainsi que de la diffusion de l'information à leurs membres.

Quant à leurs dépenses d'administration et de fonctionnement, c'est le GTNO qui s'en charge.

Parmi les activités des CCT en 1997-1998, mentionnons les faits saillants suivants

CCT d'Inuvik

- Au cours de l'hiver, deux chasses fructueuses au caribou ont donné de l'emploi à une vingtaine de chasseurs et ont permis de distribuer de la viande en abondance à la collectivité. En outre, de jeunes chasseurs ont également pu apprendre le métier avec des aînés.
- Le programme de surveillance du béluga a été exécuté.
- Le CCT d'Inuvik a créé et enregistré une petite société commerciale, la Tumitchiat Outfitters Ltd., qui embauche à contrat des membres du CCT. D'ailleurs, en 1997-1998, on lui a adjugé des contrats pour fournir deux préposés à la surveillance de l'environnement au projet gazier d'Ikhil et quatre préposés à la surveillance de l'ours au projet Japex.
- Le CCT d'Inuvik a signé une entente d'indemnisation relative à la faune dans le cadre du projet gazier d'Ikhil, qui est mis en oeuvre par l'Inuvialuit Petroleum Corporation.

CCT d'Aklavik

- Le CCT d'Aklavik a participé activement aux dossiers ayant trait à la faune du versant nord du Yukon et au parc territorial de l'île Herschel.
- Le dossier du grizzly est l'un des problèmes qui a retenu l'attention durant toute l'année.

CCT de Tuktoyaktuk

- Les membres du CCT de Tuktoyaktuk ont participé à une étude conjointe de Pêches et Océans Canada et du CMGP sur le hareng au Tuktoyaktuk Harbour, au projet de marquage du béluga ainsi qu'à la surveillance du béluga pendant la saison de chasse.

- Deux surveillants de l'environnement ont été affectés à la Northwest Transportation Company Limited pour le nettoyage d'écoulements de pétrole ainsi que pour le travail de récupération et de remise à flot d'un bassin de radoub englouti à Tuk Harbour.

CCT de Holman (Olokhatomiut)

- Le CCT de Holman a connu des difficultés financières, aussi a-t-il été forcé d'interrompre ses activités de juillet à décembre. Il a ensuite établi un nouveau conseil, et les réunions mensuelles ont repris. On procède actuellement à l'étude des besoins des membres.

CCT de Paulatuk

- Le CCT de Paulatuk a fourni des guides pour des expéditions printanières de chasse sportive à l'ours polaire, au grizzly et au boeuf musqué.
- En été, les membres ont participé au programme de surveillance et d'échantillonnage du béluga, au programme de marquage de l'omble de Pearse Point et à la surveillance de l'omble dans le système de la rivière Hornaday, où des aires de frai ont été repérées.

CCT de Sachs Harbour

- On a mis à jour les vérifications financières en vue de la prorogation du financement et de la poursuite des activités.
- Le CCT de Sachs Harbour a participé à la chasse commerciale annuelle au boeuf musqué. Toutefois, en raison des conditions climatiques et d'autres circonstances liées à des mesures d'atténuation, on a capturé seulement 1 200 animaux sur le total demandé de 2 500.
- Le CCT de Sachs Harbour a organisé des expéditions de chasse sportive pour ses clients.

3 ORGANISMES CONJOINTS DE MISE EN OEUVRE

3.1 Secrétariat mixte

Le Secrétariat mixte a été créé pour assurer un soutien technique et administratif au CGG ainsi qu'aux comités inuvialuit des ressources renouvelables suivants

- le Comité d'étude des répercussions environnementales,
- le Bureau d'examen des répercussions environnementales,
- le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest);
- le Comité mixte de gestion de la pêche.

De plus, le Secrétariat administre le financement de ces organismes, coordonne les communications et diffuse de l'information ayant trait à leurs activités. Il s'occupe également de la bibliothèque et de la collecte de données, des fonctions qui relèvent du Conseil consultatif de la recherche.

Réunions du conseil

- L'assemblée générale annuelle et la réunion ordinaire ont eu lieu à Dawson, en septembre 1997.
- D'autres réunions ordinaires du conseil se sont tenues à Yellowknife et à Calgary.

Activités

- On s'est assuré le financement externe pour l'utilisation de la télémétrie dans la gestion du béluga (marquage par satellite) et on a mis en oeuvre les projets relatifs à la conception de programmes d'éducation du CCGF (T.N.-O.)
- On a établi la liaison et la coopération avec l'IRC pour ce qui est de la législation et des règlements environnementaux ainsi que du Programme d'aide aux exploitants inuvialuit.

- Le Secrétariat a aidé à l'élaboration du programme de formation en ressources naturelles de l'Arctic College (campus Aurora) et du projet de centre d'excellence de l'Aurora Research Institute.
- On a apporté des modifications importantes à l'étude sur les prises (p. ex. l'importance accordée à la collecte des données des CCT, la dotation).
- On a mis en place une méthode de gestion des systèmes informatiques d'information géographique pour appuyer le Secrétariat mixte, le CGG et les comités des ressources renouvelables. Dans le cadre de ce travail, on traite surtout de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une gestion efficace des données numériques, des projets de normalisation, de l'acquisition de données, de la cartographie de la végétation ainsi que des banques de données des noms traditionnels géoréférencés.
- On a produit des cartes sur papier à divers usages (p. ex. des plans de conservation communautaires).
- On a organisé des exposés, des conférences et des séminaires, y compris l'exposé sur la cogestion présenté au caucus du Congrès (Washington), l'atelier sur les contaminants (Inuvik), la Conférence sur le versant nord (Dawson), CITIES (Harare) et la réunion du comité sur le béluga de l'Alaska (Fairbanks).
- Le matériel et les systèmes informatiques du Secrétariat mixte ont été mis à niveau.

3.2 Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage, organisme quasi-judiciaire composé de 11 membres, a été établie en vertu de la CDI afin de régler les différends que cette dernière peut soulever entre les Inuvialuit, le Canada et le secteur privé. La Commission est également compétente pour régler les litiges pouvant faire suite à la publication de la liste officielle d'inscription des bénéficiaires. Cependant, aucun différend n'a été porté devant la Commission en 1997-1998.

3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales

Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE), établi en vertu de l'article 11 de la CDI, étudie toutes les propositions d'aménagement de la

région visée par le règlement afin de déterminer s'il faut en évaluer les répercussions environnementales. Le cas échéant, il en saisit le BERE ou tout autre organisme d'évaluation afin qu'une évaluation publique des répercussions environnementales soit effectuée.

Le CERE a étudié 35 descriptions de projet au cours des 8 réunions qu'il a tenues en 1997-1998. Il a déterminé que 32 d'entre elles n'auraient aucune répercussion négative importante et que les 3 autres étaient insuffisantes. Il ne les a donc soumises à aucune évaluation ou étude environnementale additionnelle.

Le CERE a décidé, par résolution, que'un certain nombre de projets n'avaient pas lieu d'être examinés. Tel a été le cas de 25 projets présentés par le CMGP, qui ont été soustraits à l'étude environnementale du fait qu'ils avaient été examinés au processus de cogestion prévu dans la CDI. En outre, deux projets de surveillance de Parcs Canada en ont été dispensés parce qu'ils ont été jugés indispensables à la gestion des parcs.

3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales

Le BERE, qui est établi en vertu de l'article 11 de la CDI, est chargé de réaliser l'évaluation environnementale publique des projets d'aménagement. Le BERE formule des recommandations concernant l'opportunité de tel ou tel projet et fixe les conditions suivant lesquelles il devrait être réalisé. Il recommande, par exemple, l'application de mesures visant à atténuer les répercussions négatives sur l'exploitation des ressources fauniques. Si la question d'une indemnisation pour perte de ressources fauniques se pose, il formule aussi des recommandations quant à la limite de responsabilité des promoteurs.

En février 1998, l'honorable Christine Stewart, ministre de l'Environnement, a convenu qu'en ce qui concerne les projets d'aménagement touchant la RCDI, le mécanisme d'évaluation du BERE pouvait remplacer (au cas par cas) celui qui est prévu dans la Loi *canadienne sur l'évaluation environnementale*. La discussion portant sur le protocole d'entente entre le BERE et la ministre de l'Environnement à cet égard était toujours en cours à la fin de l'année.

Le BERE a revu ses procédures de fonctionnement et a approuvé leur publication en octobre 1997. L'objectif était d'intégrer les observations formulées par Parcs Canada, le MAINC et les groupes de cogestion après l'étude de la proposition relative à la récupération du bois de grève.

En 1997-1998, le BERE a également pris part aux activités suivantes.

- Considérant qu'il utilise des données d'études pour déterminer des indemnités financières, le BERE a accordé 6 000 \$ à l'étude sur les chasses des Inuvialuit.
- Le BERE a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mécanismes d'évaluation préliminaire et d'examen des revendications territoriales des Gwich'in et du Conseil des Premières nations du Yukon.
- Ainsi que demandé, le BERE a transmis au CGG des observations à propos des modifications apportées à la CDI pour ce qui est du mécanisme d'évaluation préliminaire et d'examen.

3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune (T.N.-O.)

Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest), constitué en vertu de l'article 14 de la CDI, fournit aux autorités et aux organismes concernés, y compris les aux ministres des gouvernements territorial et fédéral chargés de la gestion de la faune, au CERE et au BERE des conseils concernant la gestion de la faune dans la région arctique ouest des Territoires du Nord-Ouest. En outre, il dresse des plans de conservation et de gestion de la faune pour la région ouest de l'Arctique et recommande les quotas de prélèvement appropriés.

Plans communautaires de conservation

Le CCGF a continué de participer à la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'atelier de décembre 1994 sur le plan communautaire de conservation dans les aires protégées de la RCDI, l'élaboration de programmes d'éducation, un projet de numérisation de tous les plans d'occupation des terres figurant dans les six plans communautaires de conservation.

Dans ce cadre, on inclura un projet de numérisation des cartes tirées des plans communautaires de conservation de façon à permettre leur extraction au moyen d'un système d'information géographique (SIG) informatisé. Le SIG informatisé permettra d'utiliser beaucoup plus efficacement l'information disponible sur l'utilisation des terres inuvialuit, l'exploitation des ressources fauniques, la gestion de la faune et l'évaluation des répercussions environnementales. Ce projet aidera plusieurs organismes de gouvernement populaire à s'acquitter plus efficacement de leur mandat.

Le CCGF est également chargé de surveiller la mise en oeuvre de toutes les recommandations confiées aux organismes qui ont assisté à l'atelier de 1994. Un examen de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations a eu lieu et a révélé que de nombreuses recommandations n'avaient pas été mises en oeuvre par les organismes concernés. En 1998-1999, le CCGF encouragera ces derniers à le faire.

Élaboration de règlements sur l'exploitation des ressources fauniques

Conformément à de la CDI, les Inuvialuit doivent participer à la gestion de la faune dans la RCDI. À cette fin, la Convention donne aux CCT le pouvoir de réglementer les droits d'exploitation des ressources fauniques des Inuvialuit aux fins de subsistance au moyen de règlements exécutoires adoptés en vertu de *la Loi sur la faune des T.N.-O.* Bien que le ministre ait compétence sur la gestion de la faune et détienne le pouvoir ultime à ce chapitre, son autorité est habituellement limitée par celle qu'exercent les CCT. Le Conseil a établi un mécanisme coopératif permettant l'échange d'information entre le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE), le GTNO et les CCT inuvialuit, de façon à faciliter l'élaboration de règlements sur la gestion de la faune et leur intégration aux règlements du ministère des RFDE.

Ce mécanisme met aussi à contribution le CGG, qui a pour rôle de revoir et d'approuver les règlements adoptés par les CCT afin qu'ils s'appliquent de manière uniforme à tous les Inuvialuit. Cette intégration des règlements des CCT au processus de réglementation de la gestion de la faune dans les T.N.-O. continue d'évoluer, mais elle a déjà contribué de façon appréciable à la création de régimes mondialement reconnus de gestion du grizzly et de l'ours blanc dans toute la RCDI.

En 1997-1998, aucun nouveau règlement de CCT sur la gestion de la faune n'a été examiné par le CCGF (T.N.-O.). De légères modifications ont été apportées aux règlements sur l'ours blanc, le grizzly, le bœuf musqué, le caribou de la toundra et le loup.

Le quota de prise de l'ours plaire pour la région sud de la mer de Beaufort a été relevé, passant de 39 à 40 animaux, la prise supplémentaire ayant été attribuée à Inuvik. C'était d'ailleurs le seul quota auquel on a apporté des modifications.

Exploitation commerciale de la faune

Le CGG et la collectivité de Sachs Harbour ont effectué une chasse commerciale au bœuf musqué approuvée à l'échelle fédérale. Au total, 1 254

bêtes ont été capturées. La viande était destinée à la commercialisation, et le qiviut, à l'exportation (34 360 kg pour l'exportation). Le Conseil collaborera avec les groupes intéressés par la chasse commerciale dans l'île Banks à la surveillance des conséquences de la chasse sur les populations de bœufs musqués et de caribous.

Un petit nombre de caribous de Bluenose ont été capturés pour le marché local, compte tenu des quotas commerciaux actuels. Le nombre de prises respectait les quotas établis et était sensiblement le même que les années antérieures.

Convention concernant les oiseaux migrateurs

- Le CCGF (T.N.-O.) a continué de jouer un rôle actif dans le soutien des modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs en vue de légaliser la chasse printanière aux oiseaux migrateurs par les Autochtones.
- Le Canada et les États-Unis ont signé, en décembre 1995, le protocole de modification de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Un dernier change de documents visant à promulguer les modifications est prévu en 1998-1999. En prévision de cette promulgation, le Conseil prend part à des activités qui ont pour but de faciliter les changements apportés à la gestion des oiseaux migrateurs.

Dispositions législatives touchant la gestion de la faune

Le Conseil a commenté le projet de loi C-65, la Loi *concernant la protection des espèces en péril*. Cependant le projet a avorté au moment de la dissolution du Parlement en juin 1997 en raison des élections fédérales. Le gouvernement fédéral a depuis déclaré que la nouvelle loi serait présentée en vue d'une consultation publique. Quant au Conseil, il continue à suivre ce dossier.

Élaboration de plans de gestion de différentes espèces

Les plans de conservation des six collectivités inuvialuit contenaient des recommandations étoffées concernant la nécessité d'établir des plans de gestion pour différentes espèces. Le CCGF (T.N.-O.) a donc accordé une priorité importante à l'élaboration de ces plans. Deux plans ont été étudiés en 1997-1998, soit le plan de gestion du caribou de Bluenose et celui du grizzly dans la RCDI. D'autre part, on a commencé à travailler aux plans de cogestion de plusieurs espèces de l'île Banks et de la partie nord-ouest de l'île Victoria.

Le plan de gestion du caribou de Bluenose précise les conditions à respecter pour le maintien de la harde dans toute l'aire qu'elle occupe. Le plan définitif ressemblera au plan actuel de gestion du caribou de la Porcupine et comprendra un plan de travail en recherche et en gestion. Il portera sur quatre secteurs visés par une entente de revendication territoriale, soit les secteurs des Inuvialuit, des Gwich'in, du Nunavut et du Sahtu. Les organismes de gestion de la faune représentant ces secteurs ont tous convenu de confier au ministère des RFDE le rôle principal dans l'élaboration du plan.

Le plan de gestion du grizzly est achevé et approuvé. Il s'apparente par sa forme au plan de gestion du caribou de la Porcupine et comprend également un plan de travail en recherche et en gestion.

3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)

Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) (CCGF-VN), constitué en vertu de l'article 12 de la CDI, est l'équivalent du CCGF (T.N.-O.) pour le versant nord du Yukon. Il a pour responsabilités de fixer les quotas de prises, de conseiller les Inuvialuit et les organismes gouvernementaux au sujet de toutes les questions concernant la conservation de la faune et de son habitat sur le versant nord, d'étudier les propositions relatives à des projets de recherche sur la gestion de la faune financés dans le cadre de la CDI, de formuler des recommandations au CGG et de conseiller les ministres concernés à propos de la gestion des parcs sur le versant nord.

3.7 Comité mixte de gestion de la pêche

Le CMGP, établi en vertu de l'article 14 de la CDI, aide le ministre des Pêches et des Océans à gérer le poisson et fournit des conseils sur toute question ayant trait à la pêche dans la RCDI.

Le CMGP collabore étroitement avec les organismes gouvernementaux, les groupes d'utilisateurs des ressources renouvelables au sein des collectivités inuvialuit et d'autres conseils chargés des ressources renouvelables au Canada et en Alaska qui surveillent les populations migratoires communes. Conformément à la philosophie de cogestion énoncée dans la CDI, la consultation des CCT locaux, du CGG, du ministère des Pêches et des Océans (MPO) et d'autres organismes gouvernementaux a constitué une partie importante des activités des comités en 1997-1998.

4 GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Aux termes de la CDI, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est responsable

- de la nomination du président et des membres du GTNO et de la prestation de services de secrétariat au CCGF (T.N.-O.);
- des dépenses d'administration et de fonctionnement du CGG et des six CCT communautaires;
- de la nomination d'un membre au CERE, au SERE, à la Commission d'arbitrage et au Conseil consultatif de la recherche (CCR);
- du budget de fonctionnement et d'entretien du CCR.

Une entente a été conclue en vertu de laquelle le financement du CCR est maintenant fourni au Secrétariat mixte pour la prestation de services de bibliothèque. Désormais, le GTNO verse des fonds au Secrétariat mixte afin que ce dernier assure un soutien technique et administratif aux divers conseils constitués aux termes de la CD1.

4.1 Ministère des Affaires autochtones

Durant tout l'exercice, le Ministère a collaboré étroitement avec les ministères du GTNO chargés de l'exécution des programmes ainsi qu'avec le Secrétariat mixte, afin de promouvoir l'administration efficace des fonds de mise en oeuvre du GTNO, en coordonnant le mécanisme annuel de financement, en effectuant la vérification des activités de mise oeuvre et en formulant des recommandations au sujet de la réaffectation de fonds entre les diverses tâches de mise en oeuvre. Le Ministère était également chargé de préparer la partie du présent rapport annuel qui porte sur le GTNO et de coordonner la nomination des membres du GTNO qui siègent au CERE et au BERE.

Les représentants du Ministère ont déployé de grands efforts pour régler les questions depuis longtemps en suspens concernant l'accès général aux terres inuvaluit et les exigences municipales à cet égard. Ces questions découlent de l'interprétation du paragraphe 7(61) de la CDI et du fait que l'infrastructure du GTNO tels que les sites d'enfouissement de déchets solides et les stations de

pompage de l'eau se trouvent sur des terres choisies par les Inuvialuit. La question de l'accès à ces sites et de leur utilisation demeure en litige.

Une conférence sur la mise en oeuvre des revendications réunissant les diverses provinces a été organisée par le Ministère du 19 au 21 août 1997. Des représentants de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Yukon y ont pris part. Divers sujets concernant la mise en oeuvre ont été abordés, et toutes les parties ont convenu de continuer à se rencontrer régulièrement pour discuter des problèmes et échanger des idées.

En plus des rencontres régulières avec les coordinateurs du Ministère responsables de la mise en oeuvre, le Ministère a tenu, du 2 au 5 septembre 1997, son atelier annuel à l'intention de tout le personnel du GTNO responsable de la mise en oeuvre. Ces rencontres donnent à leurs participants l'occasion de discuter des activités, des problèmes éventuels et de l'état du financement de la mise en oeuvre.

4.2 Ressources, Faune et Développement économique

Le ministère des RFDE a collaboré étroitement avec l'IRC et les collectivités inuvialuit à la promotion des possibilités d'emploi et de l'autosuffisance économique dans la RCDI. À cette fin, le Ministère a offert des conseils sur des activités commerciales, l'orientation et le soutien aux entreprises inuvialuit et aux membres des collectivités; il les a également aidés à obtenir des fonds provenant du ministère des RFDE, d'autres ministères du GTNO et du secteur privé.

Dans le cadre du processus de développement économique des collectivités, les bénéficiaires inuvialuit ont participé à une conférence à ce sujet (*Future Search Conference*). Le Ministère et les dirigeants des collectivités ont collaboré au développement économique et commercial des collectivités. En collaboration avec l'IRC et le Secrétariat mixte, le Ministère a créé et doté un poste de coordonnateur des CCT pour assurer la liaison avec les organisations inuvialuit et les organismes de cogestion ainsi que pour fournir un soutien logistique aux CCT dans les domaines de l'administration et de la gestion de la faune.

Le Ministère a également consulté le CGG, le CCGF (T.N.-O.) et les CCT locaux sur toutes les questions concernant la gestion de la faune dans la RCDI. Les études sur la faune constituent une partie importante des activités du GTNO.

Étude sur la chasse des Inuvialuit

Des données sur les prises ont été recueillies et vérifiées mensuellement, puis résumées pour chaque collectivité et chaque espèce.

Caribou et boeuf musqué de l'île Banks

Des études sur la composition des populations ont été réalisées en juin-juillet 1997 pour estimer le ratio veau-femelle adulte et le pourcentage de veaux d'un an par femelle adulte chez les caribous de l'île Banks et les boeufs musqués du tiers sud de l'île. On a essayé d'étudier les populations de caribous et de boeufs musqués de toute l'île, mais on a dû interrompre l'étude en raison des mauvaises conditions climatiques.

L'étude sur les aires occupées par ces deux espèces, laquelle en était à sa dernière année, est achevée. Les données sur les aires d'été et d'hivernage, les variations saisonnières d'utilisation des aires et l'état des caribous et des boeufs musqués ont été recueillies sur une période de cinq ans. On a surveillé l'enneigement à proximité des fosses de broutage des caribous et des boeufs musqués sur les aires d'hivernage et évalué la qualité, la quantité et la disponibilité du fourrage sur les aires d'été et d'hiver. Les rapports finaux résumant toutes les données recueillies dans le cadre de l'étude (de 1993-1994 à 1997-1998) seront préparés en 1998-1999. Une carte de la végétation et de l'habitat sera également produite en 1998-1999.

Des échantillons ont été prélevés sur des caribous chassés en hiver pour déterminer l'âge, le régime et l'état des caribous mâles de l'île Banks. Des prélèvements de tissus effectués sur des caribous chassés au cours des cinq dernières années ont été classés et préparés pour des études comparant l'ADN du caribou de l'île Banks à l'ADN du caribou d'autres îles arctiques et du continent.

Le ministère des RFDE a travaillé avec le CCT de Sachs Harbour et l'IRC pour évaluer la faisabilité économique de la chasse commerciale à grande échelle du boeuf musqué de l'île Banks. Des membres du personnel du Ministère ont participé à la chasse pour surveiller les activités, faire des prélèvements biologiques et recueillir des données sur les prises.

Des ébauches des plans de gestion du caribou, du boeuf musqué, du loup de l'Arctique, de l'oie de l'Arctique et des petits herbivores de l'île Banks ont été rédigées, en consultation avec les CCT de Sachs Harbour et d'Holman, de

même que pour le caribou, le boeuf musqué, le loup de l'Arctique et les petits herbivores du nord-ouest de l'île Victoria

Caribou de Bluenose

On a rédigé un plan de gestion provisoire comprenant de l'information sur l'état de la harde, des cartes montrant les aires saisonnières de cette dernière et la gestion des terres sur ces régions. L'ébauche a été transmise aux CCT, aux conseils des ressources renouvelables et aux organisations de chasseurs et de trappeurs des collectivités se trouvant sur les aires de la harde, ainsi qu'aux conseils de cogestion et aux organismes gouvernementaux responsables de la gestion de la faune dans les régions visées par les revendications territoriales des Inuvialuit et des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut.

La deuxième année du programme de surveillance par satellite des caribous porteurs de colliers a pris fin. Après la période de vélage, on a repéré les caribous porteurs de colliers afin de déterminer s'ils avaient mis bas. Des cartes indiquant le lieu occupé par les 15 caribous porteurs de colliers et leurs déplacements ont été régulièrement fournies aux 12 collectivités utilisatrices et aux conseils de cogestion de la faune.

Les données de la première année de repérage par satellite confirment la présence de deux hardes sur faire des caribous de Bluenose. Une harde met bas dans le cours supérieur des rivières Rae-Richardson, occupe la zone de Caribou Point du Grand Lac de l'ours au moment du rut et hiverne au sud de Kugluktuk, le long des rives est et sud du Grand Lac de l'ours. Quant à l'autre harde, elle met bas dans la partie ouest de la RCDI, la région des Gwich'in et la partie nord du Sahtu. On a prélevé des échantillons de tissus pour analyser l'ADN des prises dans les régions de Kugluktuk, de Deline, le Fort Good Hope, de Paulatuk, de Tuktoyaktuk, d'Inuvik et du lac Horton. Le ministère des Ressources renouvelables du Yukon a fourni des échantillons prélevés sur des sujets de la harde de caribous de Porcupine. On a utilisé cette dernière comme référence dans le cadre du travail sur l'ADN puisqu'il s'agit d'une harde bien définie. L'Université de l'Alberta effectue la recherche sur l'ADN en ce moment. La deuxième année de repérage par satellite et les résultats préliminaires de l'analyse génétique semblent confirmer également l'hypothèse selon laquelle il existe deux hardes. Ce projet est financé par le ministère des RFDE, le CCGF (T.N.-O.)/CGG, le Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in, le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu ainsi que le Conseil de gestion de la faune du Nunavut.

Une collaboration avec Parcs Canada pour classifier les espèces de végétation et les habitats du parc national Tuktot Nogait ainsi que les zones avoisinantes à l'ouest du parc est prévue.

Boeuf musqué du continent

On a analysé des échantillons d'excréments prélevés dans le cadre d'une étude des populations effectuée en 1996-1997, pour connaître le régime alimentaire du boeuf musqué. Cette analyse complétait un travail du même genre réalisé dans la région du Sahtu.

Grizzly d'Anderson-Horton

Pour déterminer le potentiel reproductif des femelles grizzly, on a repéré celles portant des colliers radio-émetteurs. On les a capturées puis on a retiré leurs colliers. On a résumé les données sur la productivité et la survie. On a ensuite rédigé l'ébauche du rapport sur les résultats de l'étude. On a aussi effectué une étude préliminaire pour déterminer les niveaux soutenables de prise.

Grizzly des monts Richardson

On a repéré des femelles grizzly portant des colliers radio-émetteurs en juin 1997 afin de déterminer leur potentiel reproductif. On a surveillé également le sexe et l'âge des prises. Le Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in et le CCGF (VN) ont contribué au financement du projet.

Chasse au grizzly

On a mis à jour la base de données sur la chasse au grizzly, les cas problèmes et les sujets tués dans la région d'Inuvik, et on a analysé les renseignements sur les quotas et les prises des secteurs de chasse de chaque collectivité. On a inclus les résultats de l'étude dans le résumé annuel des données sur la chasse des espèces contingentées, lequel résumé fait partie du rapport sur la RCDI produit à l'intention du CCGF (T.N.-O.) et du CCGF (VN).

Plan de gestion du grizzly

On a terminé le plan de gestion du grizzly dans la RCDI, plan qui est d'ailleurs recommandé par le CCGF (T.N.-O.) et le CCGF (VN). Le plan, dont des exemplaires ont été transmis aux CCT, au CGG, au CCGF (T.N.-O.) et au CCGF (VN), sera publié en 1998-1999.

Loup de l'archipel Arctique

On a analysé les crânes et les carcasses de loups achetés à des chasseurs et à des trappeurs de l'île Banks dans le but de déterminer l'âge et le sexe des prises, leur régime alimentaire et leur état général, ainsi que la présence de maladies. On a préparé, sous forme de fiches, des rapports résumant ces données. On a aussi classé et préparé les échantillons de tissus prélevés sur des loups au cours des cinq dernières années pour analyser l'ADN. On a ensuite résumé et présenté les données disponibles dans les ébauches des plans de gestion préparées pour l'île Banks et la partie ouest de l'île Victoria.

Mouflon de Dall

On a terminé, au début d'août 1997, la partie de l'étude sur les populations des monts Richardson dans les T.N.-O., par contre on n'a pas pu mener à terme la partie sur l'aire située dans le Yukon en raison des intempéries. L'enquête a été financée par le CCGF (T.N.-O.), le Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in et le GY.

4.3 Éducation, Culture et Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a poursuivi ses travaux dans le cadre du projet sur le savoir traditionnel de Tuktoyaktuk, projet qui vise à fournir de l'information à la Commission inuvialuit d'administration des terres (CIAT) et à d'autres organismes responsables de la protection des lieux patrimoniaux dans la RCDI. Les permis de fouilles archéologiques ont été systématiquement portés à l'intention de la CIAT et du CERE afin qu'ils les étudient. Le personnel du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles a entamé des discussions avec les responsables du Programme de développement social inuvialuit dans le but de monter des expositions sur la culture et l'histoire des Inuvialuit.

4.4 Justice

Le Ministère a continué de participer à la mise en oeuvre suivie de la CDI en fournissant des conseils et de l'aide juridique, surtout en ce qui a trait à l'accès aux terres inuvialuit et à l'application des lois dans le contexte de la CDI.

Des plans d'arpentage complets de toutes les parcelles inuvialuit 7(1) (a) et 7(1) (b) qui comptent 173 feuilles de plan d'arpentage ont été soumis au Bureau d'enregistrement des droits fonciers aux fins d'enregistrement. Le mécanisme de délivrance de certificats de titre pour toutes les terres inuvialuit peut dorénavant

être appliqué. En outre, un plan d'arpentage de la zone de reconversion de la région de Wynniatt a été transmis pour examen.

La Division de la législation a travaillé à plusieurs modifications des règlements sur la faune, lesquelles modifications s'avéraient nécessaires en raison de la révision des limites des unités de gestion de la faune, des zones ou des secteurs pour les rendre conformes à la CDI.

5 GOUVERNEMENT TERRITORIAL DU YUKON

Le gouvernement du Yukon est chargé de :

- la nomination du président et d'un représentant du Yukon au Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord);
- la nomination d'un membre au CERE, au BERE, à la Commission d'arbitrage et au CCR;
- la gestion et du fonctionnement du parc territorial de l'île Herschel;
- la coordination de la Conférence annuelle sur le versant nord du Yukon.

De plus, le GY répartit les fonds de mise en oeuvre qui sont destinés aux travaux réguliers de recherche faunique sur le versant nord du Yukon et qui sont nécessaires à la participation au CERE, au BERE et à la Commission d'arbitrage.

5.1 Cinquième Conférence sur le versant nord du Yukon

La Cinquième Conférence sur le versant nord du Yukon a eu lieu à Dawson City, au Yukon, du 29 septembre au 1^{er} octobre 1997, sur le thème « Building Bridges Across Borders », afin de reconnaître la nécessité de la coopération entre les différentes compétences. Environ 120 participants ont passé les deux jours à discuter d'un certain nombre de dossiers relatifs à la coopération transfrontalière dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable des collectivités. Un résumé de la conférence a été rédigé et est disponible sur demande auprès du Secrétariat du Yukon.

5.2 Modifications de la Loi sur la faune du Yukon

Plusieurs aspects de la *Loi sur la faune du Yukon* sont incompatibles avec la CDI. En 1997-1998, un groupe de travail composé de représentants du CGG, du CCGF (VN) et du GY a été mis sur pied. Aidé par des conseillers juridiques indépendants, le groupe de travail a élaboré une série de propositions visant à modifier la *Loi sur la faune* et à la rendre conforme à la CDI. On prévoit terminer la rédaction juridique en 1998-1999.

5.3 Projets relatifs à la faune

On a lancé le Porcupine Caribou Adopt-a-Collar Program en utilisant des colliers-émetteurs remis à neuf. Le GY, le SCF, le Conseil de gestion du caribou de la Porcupine, le Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in et le U.S. Fish and Wildlife Service contribuent au programme.

On a effectué en 1997 le décompte de la population de mouflons de Dall au nord des monts Richardson. Cette étude faisait partie du programme régulier de surveillance établi en vertu de la CDI, comme cela a été recommandé à la suite des études de 1984-1986 réalisées dans le cadre du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord. L'étude devait être reprise tous les cinq ans. La première a eu lieu en 1991, mais on n'a pas pu mener à terme celle de 1996 en raison des intempéries. Les résultats de ces deux études indiquent que la population de mouflons des monts Richardson est soit stable soit en croissance.

D'autres activités ont eu également lieu, dont les suivantes.

- Pré-mise en oeuvre du volet éducatif de l'ébauche du plan de gestion du boeuf musqué. Une unité d'enseignement a été créé pour aider les élèves des collectivités à en savoir plus sur le boeuf musqué (p. ex. régime alimentaire, croissance reproduction et déplacements sur le versant nord du Yukon). L'ensemble de cartes sur la répartition des populations de boeufs musqués compilé en 1995-1996 a été publié. Ces cartes montrent la répartition des boeufs musqués à l'échelle mondiale, en Amérique du Nord et en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. La quatrième carte présente toutes les observations signalées sur le versant nord du Yukon. Le verso de ces cartes contient de l'information didactique sur la biologie et la gestion du boeuf musqué.
- Contribution en matériel à la station de relevés hydrologiques de la rivière Firth, qui est située dans le parc national d'Ivvavik (dans le cadre du programme permanent de surveillance des écosystèmes).
- Acquisition de spécimens. On a acquis des spécimens de têtes de loup auprès des chasseurs et des trappeurs d'Aklavik. Les données recueillies ont permis de mieux se renseigner sur l'âge des loups capturés et de prélever des échantillons pour des tests d'analyse d'ADN. On a également soumis ces spécimens à des tests de tuberculose et de rage.

D'autre part, le GY a participé et contribué financièrement à un certain nombre de projets administrés par d'autres organismes, soit

- l'évaluation de l'étude sur la chasse des Inuvialuit;
- l'atelier de planification à long terme de la recherche sur le versant nord du Yukon;
- le décompte des populations de boeufs musqués et d'orignaux sur le versant nord du Yukon;
- un programme de surveillance communautaire et un bilan du savoir traditionnel sur le versant nord du Yukon.

5.4 Parc territorial de L'île Herschel

Le parc territorial de l'île Herschel a célébré son dixième anniversaire en 1997-1998. Cet été là, le parc a enregistré un record d'affluence, puisqu'il a accueilli entre 700 et 800 visiteurs, dont un tiers étaient en croisière.

Les activités suivantes ont eu lieu.

- Des représentants des ministères des Ressources renouvelables et du Tourisme du Yukon et d'autres hauts fonctionnaires ont effectué une tournée d'orientation dans la RCDI du Yukon, y compris à l'île Herschel, au moment où l'on célébrait l'anniversaire du parc.
- Le programme d'accueil des aînés, un programme de bénévolat établi en 1993, a poursuivi ses activités en 1997-1998. Des aînés inuvialuit s'installent dans l'île Herschel pendant environ six semaines, durant la période où le parc est le plus fréquenté. Ils y jouent un rôle d'ambassadeurs, accueillant les visiteurs et leur parlant de leur expérience. La plupart d'entre eux exerçaient sur l'île des activités traditionnelles ou y vivaient avant la création du parc.
- Des chasseurs et des trappeurs locaux font souvent des dons de nourriture (muktuk, caribou et omble) aux aînés, qui invitent parfois les visiteurs à goûter la cuisine locale. Les récits historiques sur la région relatés par des témoins directs et la présentation de la nourriture locale constituent la partie la plus efficace du programme d'interprétation du parc.

En 1997, le ministère du Tourisme, Direction du patrimoine, a aidé à récupérer auprès de l'Université d'Iowa une collection de restes humains. Elle avait été prise au début du siècle sur l'île Herschel et à d'autres endroits situés le long de la côte nord du Yukon. La Direction du patrimoine prend aussi des mesures pour récupérer d'autres vestiges inuvialuit actuellement détenus à Ottawa et dans un certain nombre d'institutions américaines.

Durant les mois d'hiver, un ours polaire a pénétré dans plusieurs édifices historiques de l'anse Pauline, causant des dommages importants aux édifices et au matériel qui s'y trouvait. On estime que les coûts de réparation des édifices et du matériel représenteront entre 20 000 \$ et 30 000 \$ au cours du prochain exercice.

6 GOUVERNEMENT DU CANADA

6.1 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications

La Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications assure la liaison entre les Inuvialuit, les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux pour ce qui a trait aux questions liées à la mise en oeuvre de la CDI. Elle négocie les autorisations de financement, surveille les activités fédérales de mise en oeuvre et tente aussi d'obtenir que les ministères se conforment aux questions de mise en oeuvre en suspens. En outre, elle est chargée d'administrer les nominations des membres du gouvernement du Canada, du GTNO et du GY à la Commission d'arbitrage, au BERE et au CERE. Elle doit également diriger les négociations fédérales sur les modifications proposées à la CDI et préparer l'examen annuel de la mise en oeuvre. En 1997-1998, une nomination au CERE a été approuvée par le gouverneur en conseil.

Programme des Affaires du Nord

Le Programme des Affaires du Nord (PAN) du MAINC applique les lois relatives à l'attribution et à l'utilisation des terres publiques, des eaux intérieures, des ressources marines et des ressources non renouvelables, ainsi qu'à la protection générale de l'environnement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Destinataire principal des décisions et des recommandations émanant du CERE et du BERE, le PAN administre les fonds et surveille la réalisation des examens préalables et des évaluations, de manière à régler les problèmes dans les meilleurs délais. En vertu de ses pouvoirs réglementaires, le PAN s'occupe d'implanter des mesures visant à contrer les répercussions du développement industriel.

Le PAN administre aussi les fonds de mise en oeuvre consacrés à l'établissement de répertoires de matériaux granulaires (sable et gravier). En 1997-1998, les activités de mise en oeuvre dans ce domaine ont surtout porté sur la poursuite des travaux de préparation en vue de l'élaboration d'un plan de gestion des ressources granulaires dans la RCDI.

Ces travaux étaient les suivants

- l'achèvement de la préparation d'un cadre préliminaire de planification, y compris une description du plan proposé, une liste des participants éventuels, les exigences relatives à l'information et à sa disponibilité, et des recommandations sur l'utilisation des modèles informatisés;
- le regroupement et la mise en correspondance des données existantes dans le cadre d'une évaluation du potentiel global de la géologie des dépôts meubles dans la RCDI pour la production de ressources granulaires;
- la mise en place d'un nouveau contrat, dans le but d'identifier des intervenants éventuels, par la compilation d'un répertoire d'organisations, d'entreprises et de personnes oeuvrant dans un ou plusieurs domaines de l'exploration, de la réglementation, de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources granulaire dans la RCDI.

Le travail se poursuivra en 1998-1999 et servira à préparer les plans de gestion des ressources granulaires, initialement selon un premier modèle expérimental pour les secteurs où les besoins sont les plus grands.

6.2 Ministère des Pêches et des Océans

Le MPO est chargé de modifier les politiques et la réglementation de façon à permettre aux Inuvialuit d'exercer leurs droits d'exploitation, de commerce, de transport et de cogestion du poisson et des mammifères marins dans la RCDI. Le Ministère est aussi chargé d'appuyer le CMGP établi en vertu de la CDI.

Formé en 1985; le CGMP est devenu pleinement opérationnel en 1986. Il se compose de deux représentants nommés par le CGG, de deux membres nommés par le MPO et d'un président désigné par les quatre représentants. Le CMGP aide le ministre des Pêches et des Océans dans la gestion des pêches et donne des conseils sur les questions touchant la RCDI.

Le MPO préconise le principe de gestion coopérative des ressources halieutiques dans la RCDI, avec la pleine coopération des Inuvialuit. L'an dernier, 24 programmes en tout ont été exécutés grâce aux efforts concertés du MPO et du CMGP.

Au cours de la dernière année, le CMGP a organisé six réunions ordinaires et plusieurs téléconférences pour planifier et exécuter ses programmes. Il a

rencontré chaque CCT durant sa tournée annuelle, afin de discuter des programmes en cours et de déterminer les problèmes des collectivités. Le Comité a rencontré des gestionnaires supérieurs et des scientifiques de la Région du Centre et de l'Arctique du MPO pour examiner les progrès réalisés et planifier plusieurs dossiers, y compris le soutien à l'exploitation de la baleine, la participation à NAMMCO, l'appui au processus du Conseil du Trésor, le Bilan thermique de surface de l'Arctique/Études conjointes sur les glaces (SHEBA/JOIS) et la proposition relative à la conférence sur la mer de Beaufort prévue pour septembre 1999.

En 1997-1998, le MPO a établi des mécanismes pour la gestion des populations communes. Dans ce cadre, il a négocié une entente sur la gestion du bélugas entre les Inuvialuit et les Inupiats du nord de l'Alaska, entente qui couvre la gestion des stocks de béluga de la mer de Beaufort et l'élaboration d'une ébauche du plan de gestion de l'inconnu avec le groupe chargé des revendications territoriales des Gwich'in et du Sahtu.

Le CMGP a également autorisé et parrainé un certain nombre de projets de recherche spécifique, d'évaluation et de surveillance qui sont conçus en vue de l'obtention de renseignements biologiques nécessaires sur les ressources halieutiques dans la RCDI. Depuis un certain nombre d'années, deux de ces projets sont administrés directement par le CMGP et exécutés par des surveillants des ressources fauniques et des travailleurs sur le terrain inuvialuit.

Des scientifiques et des biologistes du MPO, des consultants et les CCT de Sachs et de Tuk ont effectué d'autres projets, dont les suivants:

- l'analyse par balayage des biolites afin d'étudier l'habitat et la structure générale des stocks d'inconnus du littoral de la côte de la mer de Beaufort et du Mackenzie;
- l'étude sur la migration des inconnus de la basse vallée du Mackenzie et des régions côtières;
- les prises accessoires de la pêche commerciale au grand corégone, à l'inconnu et au grand brochet au cours des cinq dernières années;
- l'étude concernant le cisco dans le cadre du projet de Tuk Harbour, afin de saisir les problèmes relatifs aux stocks et d'expliquer les changements apparus aux niveaux des prises.

En 1997-1998, les fonds de mise en oeuvre destinés aux Inuvialuit comprenaient un montant de 423 400 \$ aux termes de l'entente de contribution et un autre de 399 600 \$ consacré aux programmes et au soutien aux programmes, soit un total de 823 000 \$.

6.3 Environnement Canada

Le SCF représente Environnement Canada aux conseils consultatifs de la faune qui s'occupent de toutes les questions importantes relatives à la faune dans la RCDI.

Membre du CCGF (T.N.-O.) et du CCGF (VN) de la RCDI, le SCF fournit des données techniques pour l'étude sur la chasse des Inuvialuit, qui documente les prises d'oiseaux, de mammifères et de poissons par les Inuvialuit. Les renseignements recueillis sont destinés à aider à gérer la faune, à calculer les indemnités pour les pertes occasionnées au niveau de la faune et de l'habitat par l'industrialisation dans la RCDI ainsi qu'à délimiter les besoins des Inuvialuit et leur exploitation de la faune aux fins de subsistance. Le SCF réalise, en collaboration avec les Inuvialuit, un certain nombre d'études sur les oiseaux migrateurs dans la région, études qui sont utilisées dans la gestion de cette importante ressource. L'étude sur la chasse contribuera à faire en sorte que les populations ne soient pas surchassées et que les oiseaux qui occupent ces habitats soient bien protégés.

6.4 Parcs Canada

Parcs Canada est chargé de protéger les ressources naturelles et culturelles, y compris les populations fauniques et l'habitat des deux parcs nationaux situés dans la RCDI, soit le parc national Ivvavik, dans la partie ouest du versant nord, et le parc national Aulavik, sur l'île Banks.

Les activités suivantes ont été réalisées en 1997-1998.

- À la suite de l'entente de Tuktut Nogait, un conseil de gestion du parc a été nommé. Il a tenu trois réunions à Paulatuk et organisé à Inuvik un atelier sur les priorités de recherche en 1997-1998. Des progrès ont été réalisés, dont la création d'un bureau pour le parc de Paulatuk et le recrutement d'un garde de parc en chef.
- L'article 44 de la Loi sur *l'emploi dans la fonction publique* (les Autochtones ont préféré passer par la Commission de la fonction publique pour le recrutement) a servi à recruter, pour une durée déterminée, six bénéficiaires

inuvialuit comme patrouilleurs des trois parcs nationaux de la RCDI. Les employés de Paulatuk ont travaillé au parc national Aulavik, en attendant l'ouverture du parc national Tukut Nogait.

- Des mesures de dotation ont été prises pour combler trois postes à temps plein et à durée indéterminée établis à Inuvik : un agent de gestion des ressources culturelles et des gardes de parc en chef pour les parcs nationaux Ivavik et Tukut Nogait. Malheureusement, aucun candidat n'a été retenu pour le poste de garde de parc en chef. On a annoncé nouveau le poste du parc Ivavik.
- En plus de l'entente relative à la création du parc national Aulavik, l'élaboration d'une entente relative à la garde d'artefacts archéologiques de la RCDI a bien avancé. D'autre part, pour ce qui est du parc national Aulavik, on a terminé l'étude de marché et le plan de développement du tourisme dans le cadre de la planification de la gestion du parc. On a parachevé le dernier plan, et le processus d'approbation officielle par les représentants du gouvernement fédéral et des Inuvialuit est en cours.

6.5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué d'annoncer des occasions de marché sur le Service des invitations ouvertes à soumissionner (<http://www.merx.cebra.com/>) et de respecter les exigences de la CDI en avisant l'IRC des projets de marché dans la RCDI.

6.6 Ministère de la Défense nationale

Le Quartier général des Forces canadiennes, région du Nord, communique fréquemment avec l'IRC et avec les collectivités locales pour les prévenir à l'avance, conformément aux exigences, des exercices militaires et d'entraînement des *Rangers canadiens*, des cadets et des unités militaires basées dans le Sud.

La plupart des exercices menés dans la RCDI concernent des patrouilles de Rangers, des programmes pour les Junior Ranger (des cadets dans le grand Nord) et des activités menées par les corps de cadets. Les effectifs actuels s'établissent comme suit

Aklavik

14 Rangers

Holman	14 Rangers et 6 cadets et instructeurs de cadets
Inuvik	27 Rangers et 27 cadets et instructeurs de cadets
Paulatuk	22 Rangers et 25 Junior Rangers
Sachs Harbour	15 Rangers
Tuktoyaktuk	8 Rangers et 42 Junior Rangers.

Chaque patrouille effectue un entraînement annuel de Rangers. Chaque exercice dure deux semaines et consiste en une période de formation dans la collectivité locale suivie d'un exercice de quatre jours dans les environs. Les exercices ont lieu dans un endroit différent chaque année. En 1997-1998, les exercices des Rangers étaient programmés comme suit

Aklavik	février 1997 et septembre 1998 (aucun durant la période visée par le rapport)
Holman	novembre 1997
Inuvik	novembre 1997
Paulatuk	février 1998
Sachs Harbour	février 1998
Tuktoyaktuk	mars 1998

La formation des chefs de patrouille consiste en une série de cours donnés sur une période de quatre à sept jours dans une collectivité locale désignée de l'ouest de l'Arctique (qui ne fait pas nécessairement partie de la RCDI). Cette formation se donne tous les deux ans. La dernière a été offerte dans la RCDI à Inuvik en juin 1997.

Les cadets organisent une formation locale sur le terrain jusqu'à trois fois par an. Les exercices de zone réunissent un certain nombre de corps de cadets. Un exercice et une compétition ont eu lieu l'an dernier dans la RCDI.

Des opérations d'affirmation de la souveraineté (OAS) sont menées cinq fois par an. Il s'agit de patrouilles de Rangers locaux auxquels s'ajoutent jusqu'à 120 militaires appartenant à des unités basées dans le Sud. Un exercice très réussi a été mené dans la RCDI à Holman en janvier 1997, mais aucun en 1997-1998.

Des exercices de vol sont effectués à partir d'aérodromes de déploiement de l'avant (ADA) dont Iqaluit, Rankin Inlet, Inuvik et Yellowknife. Jusqu'à 6 avions et 200 militaires sont déployés pour les exercices d'envergure, et 2 avions et de 50 à 60 militaires pour les exercices moins élaborés. Le Groupe de chasse réalise chaque année un exercice à l'ADA d'Inuvik. Le dernier a eu lieu en avril 1997.

On trouve, dans la RCDI, huit sites sans effectif d'alerte du Nord et un site de soutien logistique. Le fonctionnement et la maintenance des sites d'alerte du Nord sont assurés conjointement par Frontec Logistics Corporation d'Edmonton et Pan Arctic Logistics Corporation, organisation composée de quatre groupes inuits, dont un est celui des Inuvialuit.

6.7 Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada a mené à terme toutes les activités d'arpentage. On a effectué la dernière, soit le relevé des régions de reconversion, et on a enregistré le plan dans le Registre d'arpentage des terres fédérales. À la fin de l'exercice, le plan a été transmis pour enregistrement au Bureau d'enregistrement des titres. Les Inuvialuit peuvent désormais céder les parties excédentaires du terrain et demander des certificats de titre pour leurs parcelles.

6.8 Développement des Ressources humaines Canada

Développement des Ressources humaines Canada (DRHC) fournit des fonds à l'appui de projets relatifs au développement des ressources humaines et institutionnelles aux termes de l'entente cadre nationale et des ententes régionales bilatérales. L'allocation aux Inuvialuit, conformément à l'entente actuelle, s'élève à 1 001 704 \$.

6.9 Office national de l'énergie

L'Office national de l'énergie (ONE) a certaines responsabilités en vertu des paragraphes 7(97) et 11(29) de la CDI. Il s'est acquitté des responsabilités visées par le paragraphe 7(97) en effectuant un examen de la demande de mise en valeur du projet d'Ikhil en vue de la production de gaz naturel et de la construction d'un pipeline allant du gisement d'Ikhil jusqu'à Inuvik. Le plan de mise en valeur a été finalement approuvé par l'ONE et le gouverneur en conseil. Comme le BERE des Inuvialuit n'a pas évalué le projet d'Ikhil, l'ONE n'a donc pas eu à donner sa réponse comme l'exige le paragraphe 11(29) de la CDI.

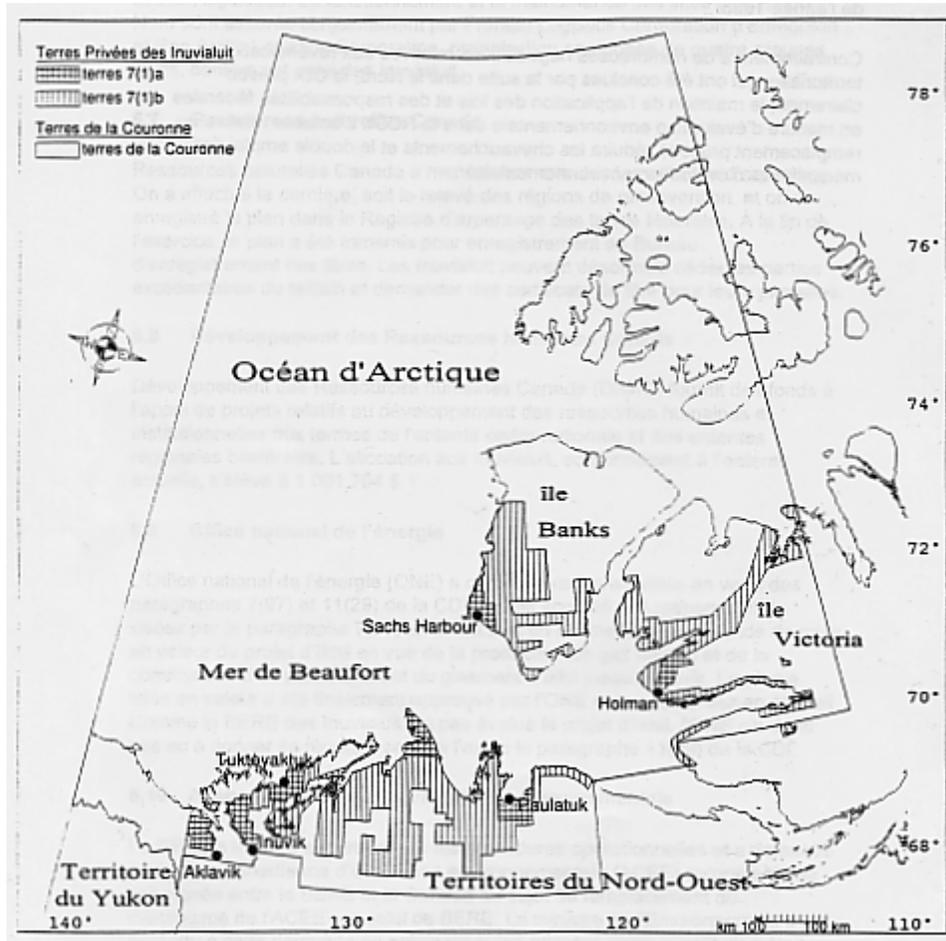
6.10 Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le BERE a terminé son travail sur les procédures opérationnelles et a demandé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) qu'une entente soit signée entre le BERE et le Canada au sujet du remplacement du mécanisme de l'ACEE par celui du BERE. La ministre de l'Environnement a répondu à cette demande en précisant qu'en principe, cette substitution était possible. Par conséquent, le protocole d'entente fixant les dispositions à cet

égard doit être signé entre le BERE et le gouvernement du Canada avant la fin de l'année 1998.

Contrairement à de nombreuses négociations relatives aux revendications territoriales qui ont été conclues par la suite dans le Nord, la CDI prévoit clairement le maintien de l'application des lois et des responsabilités fédérales en matière d'évaluation environnementale dans la RCDI. L'entente relative au remplacement proposé réduira les chevauchements et le double emploi des mécanismes d'évaluation environnementale.

Annexe 1 :
Carte de la région visée par la Convention définitive
des Inuvialuit



**Annexe 2 :
Calendrier des paiements de transfert, 1984 à 1997**

Année	Paiement
1984	12,000,000\$
1985	1,000,000\$
1986	1,000,000\$
1987	1,000,000\$
1988	5,000,000\$
1989	5,000,000\$
1990	5,000,000\$
1991	5,000,000\$
1992	5,000,000\$
1993	20,000,000\$
1994	20,000,000\$
1995	20,000,000\$
1996	20,000,000\$
1997	32,000,000\$
Total	152,000,000\$

Nota :

L'annexe N de la CDI prévoit que les paiements de transfert aux Inuvialuit seront effectués le dernier jour ouvrable précédent le 31 décembre de chaque année.

**Annexe 3:
Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1997-1998**

Année financière	Montant
1984-1985	1,595,882.00\$
1985-1986	1,795,812.00\$
1986-1987	6,854,165.00\$
1987-1988	6,330,236.00\$
1988-1989	7,250,518.00\$
1989-1990	6,878,202.00\$
1990-1991	6,878,858.00\$
1991-1992	7,362,633.00\$
1992-1993	9,512,215.00\$
1993-1994*	10,632,825.00\$
1994-1995*	5,850,000.00\$
1995-1996*	5,967,000.00\$
1996-1997*	6,086,340.00\$
1997-1998*	6,208,066.00\$
Total	\$89,202,752.00

* Les chiffres pour ces années représentent les fonds affectés à la mise en oeuvre de la CDI, car nous ne disposons pas de chiffres sur les dépenses réelles.